



REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur a pour vocation de garantir la sécurité, la qualité de l'enseignement et le respect de chacun au sein du studio Les Cercistes. Il est applicable à l'ensemble des pratiquants, quels que soient leur âge, leur formule ou leur discipline.

1. Accès au studio et ponctualité

- Les pratiquants doivent arriver 5 minutes avant le début du cours. Un vestiaire est mis à disposition pour se changer et y déposer manteaux, sacs et effets personnels. Seuls les téléphones (en mode silencieux), les gourdes et les produits de grip autorisés sont admis dans l'espace de pratique. Afin d'assurer la sécurité de tous et d'éviter tout risque d'accident, tout autre objet devra impérativement rester au vestiaire.
- Tout retard de plus de 15 minutes pourra entraîner un refus d'accès au cours, pour des raisons de sécurité. Le professeur se réserve le droit de refuser un pratiquant en retard sans remboursement ni rattrapage.
- Le studio peut être amené à fermer ponctuellement pour raisons exceptionnelles (maintenance, formation, événements, congés annuels). Dans ce cas, un remplacement ou un report de cours sera proposé dans la mesure du possible.
- L'accès à la salle est strictement réservé aux pratiquants inscrits. Les accompagnants doivent rester dans l'espace d'accueil, sauf demande spécifique de l'équipe pédagogique.

2. Tenue, hygiène et sécurité

- Une tenue de sport adaptée et propre est obligatoire. Pieds nus, chaussettes ou chaussons selon les disciplines sont autorisés.
- Le port de jeans ou de vêtements comportant des éléments métalliques (fermetures, rivets, boutons, etc.) est strictement interdit dans les agrès afin de préserver le matériel et de garantir la sécurité de tous.
- Dès leur arrivée dans le studio, les pratiquants doivent impérativement déposer leurs chaussures dans l'espace prévu à cet effet.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Le port de bijoux, montres, accessoires saillants est interdit, pour éviter toute blessure ou détérioration du matériel.
- L'usage de produits de grips est autorisé dans la mesure où ceux-ci sont anti-traces. Les produits de type magnésie blanche d'escalade, liquides ou aérosols sont strictement interdits. Tout dommage sur les agrès suite à l'usage de produits non autorisés sera facturé au pratiquant responsable.
- Il est strictement interdit d'utiliser un agrès sans l'autorisation préalable de l'enseignant ou en dehors des créneaux autorisés.
- Chaque pratiquant est tenu de désinfecter son matériel (tapis, agrès, harnais, etc) après usage, uniquement avec les produits d'entretien mis à disposition par le studio.
- Il est demandé aux pratiquants de privilégier l'utilisation de gourdes réutilisables plutôt que des bouteilles en plastique, afin de contribuer à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement.

3. Comportement général

- Les pratiquants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, les autres participants et l'équipe encadrante.
- Toute tentative de figures ou mouvements non encadrés par l'enseignant est interdite lors des cours collectifs.
- Les pratiquants adultes disposant d'un niveau technique suffisant peuvent accéder aux séances de pratique libre pour s'entraîner en autonomie, (séance non encadrée ni surveillée, un responsable est néanmoins présent dans les locaux pour assurer la mise en place et la désinstallation des agrès). Les pratiquants doivent alors assumer l'entière responsabilité de leur sécurité et veiller à respecter les consignes en vigueur dans le studio.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux, agressif, homophobe, sexiste, raciste ou humiliant envers un membre du groupe ou de l'équipe pédagogique entraînera un renvoi immédiat et sans remboursement possible.
- Le pratiquant s'engage à respecter le matériel mis à disposition et à signaler toute anomalie ou dégradation. Toute détérioration volontaire donnera lieu à une facturation.

4. Téléphones et objets personnels

- Les téléphones doivent être en silencieux pendant les cours. Il est interdit de se filmer en dehors des moments (fin du cours) prévus à cet effet.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels dans les locaux.
- Une boîte à objets trouvés est mise à disposition dans le studio. Tout objet oublié ou égaré y sera déposé, et les pratiquants sont invités à vérifier régulièrement si leurs affaires y ont été retrouvées. Le studio ne saurait être tenue responsable des objets non récupérés.

5. Santé et accès au cours

- Toute blessure ou état de santé particulier doit être signalé au professeur avant le début du cours.
- Les pratiquant(e)s enceintes, blessés ou présentant une contre-indication médicale ne sont pas autorisés à suivre les cours. Dans le cas où un pratiquant, décide de participer à une séance sans en informer le professeur d'un problème de santé, le studio ne pourra être tenue responsable en cas d'aggravation de la blessure ou de tout incident lié à cette situation.
- La consommation d'alcool, drogues ou substances altérant les capacités physiques ou mentales est formellement interdite. Tout pratiquant jugé sous l'influence se verra refusé l'accès au studio sans remboursement.
- Le studio recommande vivement la souscription à une licence auprès de la Fédération Française de Danse (FFD), incluant une assurance adaptée à la pratique des disciplines aériennes.

6. Enfants et mineurs

- Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au début du cours et récupérés immédiatement après, sauf autorisation écrite de départ autonome.
- Aucune surveillance hors du temps de cours n'est assurée par le studio.

7. Respect du cadre pédagogique

- Le pratiquant s'engage à respecter les décisions pédagogiques du professeur.
- Aucun enregistrement audio ou vidéo d'un cours ne peut être diffusé, partagé ou vendu sans autorisation écrite préalable. Seules les stories courtes et les photos destinées aux réseaux sociaux sont autorisées, à condition que la mention @lescercistes soit clairement indiquée.
- Le pratiquant ne peut enseigner ou reproduire des contenus pédagogiques du studio sans y avoir été formé et autorisé.

8. Exclusion - Sanctions

En cas de non-respect de ce règlement, Les Cercistes se réservent le droit de :

- Refuser l'accès au cours.
- Suspendre temporairement le pratiquant.
- Exclure définitivement le pratiquant sans remboursement.

9. Espace de convivialité

- Un espace de détente est aménagé à l'entrée du studio proposant café, thé et gourmandises à partager.
- Les pratiquants et accompagnants sont invités à respecter la propreté de cet espace et à utiliser le matériel avec soin.
- L'accès à cet espace se fait sous la responsabilité de chacun et le studio décline toute responsabilité en cas d'accident ou de mauvaise utilisation.

10. Acceptation

Le présent règlement intérieur fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente. Toute inscription à un cours, abonnement ou prestation implique la lecture, la compréhension et l'acceptation sans réserve du règlement intérieur. Il est consultable en ligne et affiché dans le studio. Le client ou, pour les mineurs, son représentant légal, doit accepter ce règlement lors de l'inscription.